B

Cartographie réglement AVAP

LEGENDE

- limites secteurs AVAP
- monuments historiques
- édifices d'intérêt patrimonial et édifices remarquables
- 1 élément particuliers d'intérêt patrimonial : éléments isolés, monuments, oeuvre d'art, petit patrimoine (liste par n° dans le réglement)
- grenier à claire voie (ancien séchoir)
- mur structurant l'espace public et le tissu des jardins, ouvrage d'art, seuil d'ancien moulin
- V1 vue remarquable avec axe de vue privilégié
- V1 vue remarquable panoramique
- autres édifices, sans intérêt patrimonial particulier
- cours d'eau
- jardins remarquables
- jardins, potagers, vergers, cours paysagées formant des continuités
- espaces naturels et agricoles permettant des vues
- espaces à dominante minérale
- boisement classé
- autre boisement
- végétation de ripisylve
- arbre remarquable
- alignement d'arbres
- chemins ruraux anciens et chemins paysagés

0 50 100m

- 2.C -

PLAN DE REPERAGE DES CATEGORIES REGLEMENTAIRES DU BÂTI ET DU PAYSAGE SECTEURS A ET B DU CHÂTEAU

COMMUNE D'EYMOUTIERS - HAUTE-VIENNE
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P)

Version 1- Plans pour arrêt

Atelier Lavigne, Architectes du Patrimoine
Architectes associés SARL
8 rue Duplaa 64 000 PAU

Maria-Andreea Grecu
Architecte du patrimoine
51, rue de Rochechouart
87000 Limoges

Plan actualisé le: 14 Avril 2015

Ech: 1/1250